BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

IVe REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU JEUDI 05 OCTOBRE 2023

Président de séance

Monsieur Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

Madame Linda Gwladys KANDOLO
Deuxième Secrétaire parlementaire

Monsieur Yaya KARAMBIRI
Quatrième Secrétaire parlementaire

Dossiers en examen :

- Projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023**, dossier n°072 ;**
- Projet de loi portant création de la Caisse des dépôts et d'investissements du Burkina Faso (CDI-BF)**, dossier n°065.**

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le jeudi 03 août 2023, sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de madame Linda Gwladys KANDOLO et monsieur Yaya KARAMBIRI, respectivement Deuxième et Quatrième Secrétaire parlementaire, assurant les fonctions de Secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget.

Elle était assistée de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans la salle et le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

- ***Il est 09 heures 15 minutes*** –

Le Président

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Bonjour madame la ministre.

Bonjour à vos collaborateurs, soyez les bienvenus.

Bonjour mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires.

Femmes et hommes des médias, bonjour.

La séance est ouverte ! ***(Coup du maillet)***

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

M. Yaya KARAMBIRI
Quatrième Secrétaire parlementaire

Bonjour chers collègues.

Nous allons procéder à l'appel nominal, veuillez s'il vous plaît répondre à l'appel de votre nom.

(Il procède à l'appel nominal des députés)

Excellence Monsieur le Président, au terme de l'appel nominal des députés de la transition, nous avons :

- **17 députés absents excusés ;**
- **02 députés absents non excusés ;**
- **17 procurations ;**
- **52 députés présents ;**
- **69 votants.**

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Annonces :

Mesdames et messieurs les députés sont informés que la Conférence des présidents réunie le mardi 03 octobre 2023, a établi pour notre session permanente, un projet d'ordre du jour modifié. Ce projet d'ordre du jour a été mis à votre disposition par les services de la législation et du contrôle parlementaire. Il est soumis aux votes de l'Assemblée.

Aux termes de l'article 56 alinéa 5 de notre règlement, je cite : *« Au début de la séance suivant la réunion de la Conférence, le Président soumet le projet d'ordre du jour à l'Assemblée législative de transition qui se prononce sur l'ensemble dudit projet. Aucun amendement n'est recevable. En cas de vote, seuls peuvent intervenir, le gouvernement et, pour une explication de vote de cinq minutes au maximum, les Présidents des commissions ou leurs représentants ayant assisté à la Conférence ainsi qu'un orateur par groupe constitué*. »

Je donne tout d'abord la parole au gouvernement pour d'éventuelles observations.

(Madame la ministre répond par la négative)

Je remercie le gouvernement.

Les présidents des commissions générales souhaitent-ils intervenir pour donner des explications de vote ? *-Pas de prise de parole-*

Je vous remercie.

J'invite enfin, les Groupes constitués qui le souhaitent à prendre la parole pour une explication de vote de cinq minutes au maximum.

-Pas de prise de parole-

Je vous remercie.

L'ordre du jour modifié de la session permanente est adopté.

Il en ainsi décidé ! ***(Coup du maillet)***

Par ailleurs, mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des Groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 29 septembre 2023.

En application des dispositions de l'article 58 alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site web de l'Assemblée législative de transition.

Mesdames et messieurs les députés, pour des raisons de calendrier, le gouvernement a demandé le report du passage en séance plénière du projet de loi portant règlementation du système de récépissé d'entreposage de produits agricoles, dossier n°066.

Par conséquent, mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen de deux projets de loi. Il s'agit :

- du projet de loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023, dossier n°072 :
- du projet de loi portant création de la Caisse de dépôt et d'investissement, dossier n°065.

La Commission des finances et du budget (COMFIB) est affectataire des dossiers n°072 et n°065 pour le fond.

Toutes les autres commissions ont été saisies du dossier n°072 pour avis.

La Commission du développement durable (CDD) et la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) sont saisies du dossier n°065 pour avis.

J'appelle en discussion le dossier n°072.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

(Madame la ministre répond par la négative)

Je remercie le gouvernement.

Avant de passer la parole à la Commission, je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de transition et au regard du nombre d'articles touchés par les amendements de la Commission, concernant chacun des deux projets de loi, ces amendements ont été directement intégrés dans chaque projet de loi.

Par conséquent, la discussion article par article des projets de loi, objets des dossiers n°072 et n°065, portera sur les textes issus de la COMFIB.

Je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite le rapporteur général, l'honorable Mamadou YARO a présenté à la plénière, le rapport de la COMFIB.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Madame la ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des finances et de la prospective, chargée du budget ;

Mesdames et messieurs les hauts cadres du ministère de l'économie, des finances et de la prospective ;

Mesdames et messieurs le personnel et cadres parlementaires ;

Femmes et hommes des médias ;

Mesdames et messieurs, chers collègues députés ;

Bonjour et bienvenue à cette séance plénière.

Je vais de ce pas vous présenter le rapport de la Commission portant sur le projet de loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023.

Burkina Faso, Unité-Progrès-Justice.

IV République, III^{e} législature de transition. Session permanente.

Assemblée législative de transition.

Commission des finances et du budget (COMFIB).

Rapport n°2023-038/ALT/COMFIB, dossier n°072 relatif au projet de loi portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2023.

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par le député Mamadou YARO que je suis, rapporteur.

(Il donne lecture intégrale dudit rapport)

Ouagadougou, le 23 septembre 2023

Le Président : Moussa NOMBO
Le Rapporteur général : Mamadou YARO que je suis.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la CAEDS, pour présenter le rapport de la commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Daniel ZOUNGRANA
Président de la CAEDS

Merci Excellence.

J'invite pour se faire l'honorable Ousmane DIALLO à livrer le rapport de la Commission à la plénière.

M. Ousmane DIALLO
Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°072

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Madame la ministre et compagnons ;

Messieurs et mesdames les administrateurs parlementaires ;

Mesdames et messieurs les amis de la presse ;

Bonjour.

Avis et appréciation de la CAEDS

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la CAEDS estime que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- la prise en charge des dépenses spécifiques du ministère de la défense et des anciens combattants, pour la défense de la Patrie sur le théâtre des opérations ;
- la sécurisation des zones libérées pour le retour progressif de l'activité économique et sociale ;
- le déploiement des forces de gendarmerie et de police dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ;
- l'acquisition de matériels spécifiques au profit de la Direction générale des douanes (DGD).

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 25 septembre 2023.

Le rapporteur : Ousmane DIALLO
Le Président : Daniel ZOUNGRANA

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.
Je donne la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

M. Moussa KONE
Président de la CDD

Excellence, avec votre autorisation, je donne la parole à l'honorable Kalifa KABRE, pour présenter à la plénière, le rapport d'avis de la CDD.

M. Kalifa KABRE
Rapporteur de la CDD pour le dossier n°072

Bonjour à tous et à toutes.

Je fais miennes les civilités déjà prononcées.

Excellence, avec votre permission, je m'en vais lire l'appréciation et l'avis de la Commission du développement durable (CDD).

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que l'adoption du présent projet de loi s'inscrit dans la logique d'une transparence dans la gestion publique qui, tenant compte des réalités et orientations nouvelles, induit la nécessité d'une régulation budgétaire.

Elle relève avec satisfaction l'ouverture de crédits, entre autres, pour la poursuite des travaux de réalisation du barrage de Sanguin, le paiement de marchés et le complément de la subvention aux hydrocarbures.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 02 octobre 2023.

Le Président : Moussa KONE
Le rapporteur : Kalifa KABRE

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Présidente de la CGSASH

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter le député Abdoulaye SAWADOGO à bien vouloir livrer le contenu du rapport d'avis de la CGSASH à la plénière.

Je vous remercie.

M. Abdoulaye SAWADOGO
Représentant le rapporteur de la CGSASH pour le dossier n°072

Merci madame la Présidente pour la parole.

J'ai l'honneur de vous livrer le contenu du rapport de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire sur le dossier n°072, à la place de l'honorable TINDANO Yentema Arnaud, empêché.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Chers collègues députés ;

Chers membres de l'administration parlementaire ;

Femmes et hommes de médias ;

Bonjour.

Avec votre autorisation, je vais aller directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

Après échanges, les commissaires sont convaincus que l'adoption du présent projet de loi de finances rectificative permettra au gouvernement de :

- combler le gap des appuis budgétaires des partenaires techniques et financiers ;
- poursuivre les actions de sécurisation des zones libérées pour un retour progressif de l'activité économique et sociale ainsi que les populations déplacées internes ;

- poursuivre les actions d'accélération de la digitalisation des procédures et la mise en œuvre de certaines réformes à court terme ;
- mettre en œuvre les différentes actions d'amélioration des procédures de recouvrement et de lutte contre la fraude ;
- gérer les charges liées à la sécurisation des zones déjà libérées ;
- prendre en compte les nouveaux besoins prioritaires recensés lors des débats budgétaires ainsi que les requêtes d'allocations supplémentaires formulées par les ministères et institutions ;
- prendre en compte les charges liées à la participation de l'équipe nationale à la Coupe d'Afrique des nations et à l'apurement du compte « manifestations sportives internationales » ;
- relever le niveau des activités socioéconomiques des populations affectées par la situation sécuritaire, notamment les couches sociales vulnérables.

Par conséquent, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, la CGSASH recommande au gouvernement, de travailler pour un meilleur ajustement budgétaire, dans le but de construire une économie viable et équilibrée afin de répondre efficacement aux besoins socioéconomiques et spécifiques des différentes couches sociales.

Ouagadougou, le 25 septembre 2023.

La Présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Le rapporteur : TINDANO Yentema Arnaud

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Enfin, je passe la parole au Président de la CAGIDH pour son rapport d'avis.

M. Lassina GUITI
Président de la CAGIDH

Merci Excellence Monsieur le Président.

Je voudrais passer la parole au député Moussa SANGARE pour l'avis de la CAGIDH.

Merci.

M. Moussa SANGARE
Rapporteur de la CAGIDH sur le dossier n°072

Excellence Monsieur le Président de l'ALT ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Honorables députés ;

Chers fonctionnaires parlementaires ;

Amis de la presse ;

Peuple combattant du Burkina Faso ;

Bonjour.

Permettez-moi d'abord de remercier Dieu le Tout-puissant pour nous avoir permis de nous retrouver ici ce matin en paix.

Permettez-moi aussi de remercier monsieur le Président de la CAGIDH pour m'avoir désigné comme rapporteur de ce dossier.

Monsieur le Président de la Commission, soyez-en remercié.

Excellence, avec votre autorisation, je m'en vais directement au point II de notre rapport, intitulé « **Appréciation et avis de la Commission** ».

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que l'adoption dudit projet de loi permettra :

- de doter le gouvernement de moyens conséquents afin de relever les défis sécuritaires ;
- de soutenir l'économie nationale durement affectée par la crise sécuritaire à travers de nouvelles dispositions de mesures de faveurs fiscales, ainsi que des mesures d'ajustement technique ;
- d'assurer la mobilisation des ressources nécessaires au financement des investissements et des secteurs sociaux comme la santé, l'éducation, etc.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 27 septembre 2023.

Le Président : Lassina GUITI
Le rapporteur : Moussa SANGARE

Qu'Allah bénisse le Burkina Faso.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert.

Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61 alinéa 4 de notre règlement, je cite : « *les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats* ».

Ce rappel vaut pour les discussions concernant les projets de loi et la disposition rappelée s'applique aux députés membres de la COMFIB, commission affectataire des deux dossiers pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste d'intervention)

L'honorable Ini InKouraba DAMIEN/YOUL a la parole.

Mme Ini InKouraba DAMIEN/YOUL (GC/FVR)

Merci Monsieur le Président.

Tout d'abord mes félicitations au gouvernement pour avoir initier ce projet de ratification. Mes félicitations également à la commission saisie au fond, la COMFIB.

Je n'ai pas de question en tant que telle, c'est surtout des contributions de façon terre à terre. Je ne sais pas si vous allez me comprendre, mais je préfère le dire avant.

C'est au niveau de l'amélioration de l'assiette fiscale. Surtout pour combler le manque à gagner des partenaires qui se sont retirés par rapport à leur subvention, à leur aide. Au niveau communautaire dans les villages, est-ce qu'il ne serait pas intéressant d'identifier, surtout au niveau du secteur informel, des gens qui travaillent déjà sur le terrain, je veux parler des citoyens, des petits commerçants qui ne sont pas déclarés, qui n'ont pas de numéro IFU mais qui sont nombreux. Est-ce qu'il ne serait pas bon d'organiser une campagne massive communautaire dans les différentes langues pour amener ces petits commerçants à se faire enrôler. Je le dis en connaissance de cause.

Personnellement, je l'ai fait parce qu'il y a une année, je pense que c'est le département de votre ministère qui a eu à faire une subvention et nous avons été saisis. Je faisais partie des régions au titre des organisations de la société civile et nous avons mené des campagnes de sensibilisation, nous avons pu donner un bon message. Les gens ont compris et on a pu faire enrôler et amener des gens à s'inscrire dans les CEFORE (Centre de formalités des entreprises) qui sont dans les régions. Il n'y a pas un mois de cela, j'ai amené deux personnes à s'y inscrire. C'est une petite échelle, mais c'est très important, c'est surtout le message. Je pense qu'il faut renverser la tendance en instaurant maintenant une confiance entre les populations et ceux qui font le recouvrement au niveau de vos services des impôts parce que le recouvrement est perçu dans nos communautés comme un fait de gendarme.

Donc du coup, les gens ne comprennent pas et ils se rétractent et ne vont pas vers ces services alors qu'aujourd'hui, dans le contexte actuel, les gens sont prêts à faire des sacrifices. Si je dois boire deux bières, je bois une bière par jour et je donne l'autre bière à l'Etat en termes de fonds. C'est un exemple que je vous donne et ça marche vraiment.

Pour cela, quel est le mécanisme qu'il faut mettre en place ? Je pense qu'il faut faire appel aux organisations de la société civile, les femmes en particulier qui vont contribuer à cette campagne massive de sensibilisation pour améliorer l'assiette fiscale. Il y a beaucoup de choses sur le terrain au niveau même communautaire. On veut quelque chose et son contraire. Si je prends un exemple pour faire les routes… vous-même dans la réponse à la question, « qu'allez-vous faire maintenant que certains partenaires se sont retirés ? » vous avez dit que vous allez compter sur vos fonds propres.

Je fais partie de ceux qui disent : comptons sur nous, mais comment ? C'est le comment qui est le problème. Alors que nous avons beaucoup de choses que nous pouvons exploiter. Même si c'est 5 f que chacun va donner, il y en a. Je donne un exemple que j'ai déjà donné ici. Nous avons apporté une contribution à une commune qui voulait améliorer son assiette fiscale et elle ne savait pas comment. Il y avait des charrettes pour l'approvisionnement en eau ; ils vont prendre l'eau à 35 F en son temps à l'ONEA et ils le vendent à 200 F. Et il y en avait beaucoup des milliers. On a dit pourquoi ne pas faire des plaques que chaque charrette devra avoir et payer 3 000 FCFA d'impôts par an ?

Cela a marché mais quand je dis que cela à marcher, ce n'était pas du tout facile parce que les gens avaient voulu marcher mais ils sont venus à la base et on leur a expliqué le bien fondé. Dans l'année, il y a 365 jours, tu payes 10 f seulement par jour et ça fait les 3.000 F. Ils ont dit que dans ce cas, ce n'est pas grave, il faut même augmenter.

C'est donc la manière d'expliquer à la population qui fait que les gens se rétractent souvent. Je suis contente de ce projet et c'est ça ma contribution.

Le numéro IFU, vous pouvez revenir dessus et en même temps que l'Etat fait la subvention, il récupère. Vous faites trois mois de campagne de large sensibilisation, tout le monde sort et vous récupérez les fonds.

Dans le temps, il y avait l'impôt de capitation que l'on percevait. Il y a longtemps mais je pense que c'est sous la révolution quand le Président Thomas SANKARA est venu qu'il l'a supprimé. Mais, je n'ai pas dit de faire revenir l'impôt de capitation, non. Mais, il y a une autre manière aussi au niveau des villages, en réfléchissant parce qu'il y a tellement de demandes. On dit, il faut nous faire des routes ; vous savez, il pleut encore et dans certaines régions, -je suis de la région du Sud-Ouest-, il y a des gens qui gagnent leur pain en parcourant les petits marchés, mais il n'y a pas de routes. Je sais que j'ai contribué dans un des villages où la population s'est organisée en amenant les agrégats, les cailloux sauvages, les pierres pour essayer d'arranger les routes. Comme il y a déjà ça, c'est un atout, pourquoi ne pas profiter de cela dans les villages, dans les hameaux de cultures et demander aux gens de contribuer ? Par exemple, si vous voulez un dispensaire, quelle est votre part contributive ? Ce sont des choses qui peuvent marcher dans le contexte actuel.

Je l'ai fait dans des villages où les gens voulaient des forages. Je leur ai demandé de mettre en place des comités de gestion, ils l'ont fait. J'ai demandé de commencer à cotiser de l'argent, -c'était étape par étape-, je leur ai dit de chercher parce que là où on doit trouver les points d'eau, c'est à vous de

payer. Ils l'ont fait. Et là on a trouvé au moins dans sept villages, sept points d'eau payés par la communauté. Maintenant, je cherche les financements pour aller faire le forage parce que c'est encore plus élevé.

C'est un exemple que je voulais donner.

Merci.

Je m'excuse d'avoir été un peu longue.

Le Président

Non, je vous en prie chère collègue.

Madame Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA a la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC/PDCE)

Merci bien Excellence.

J'ai deux préoccupations dont la première est en lien avec la question n°33. A la réponse de cette question, le gouvernement a répondu que les activités pour lesquelles les ressources sont suffisantes ne sont pas prises en compte dans le cadre de cette loi de finances rectificative. Ce que je voulais faire remarquer concernant les secteurs sociaux justement, le retour du terrain que nous avons, prouve que ce n'est pas simple du tout. Lorsque nous voulons parler de la sécurité alimentaire, nous voyons toujours qu'il y a des problèmes. Également, dans les rues nous avons toujours les enfants mendiants de plus en plus nombreux. Nous avons le nombre de PDI qui s'accroît toujours et également les personnes âgées.

Donc, je voudrais demander si les ressources sont disponibles, pourquoi la persistance de tels faits ?

La deuxième préoccupation concerne le plan de relèvement des PDI. Il est fait mention de cela dans le document. Donc, je voudrais savoir : existe-t-il vraiment un plan de relèvement des PDI et pourrais-je savoir à quel pourcentage, ce plan est-il exécuté ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci chère collègue.

L'honorable Kanibè TUINA a la parole.

M. Kanibè TUINA (GC/PDCE)

Merci Excellence pour la parole.

Ma préoccupation concerne la question n°20 par rapport au milliard qui était destiné à la réhabilitation du bâtiment administratif. Je suis partagé en ce qui concerne la réponse. Le gouvernement dit que finalement, il a opté de faire de nouvelles constructions. C'est une bonne chose mais il y a des inquiétudes concernant le bâtiment initial, est-ce que le gouvernement peut nous expliquer ce qui se passe dans ce bâtiment pour qu'il ne soit pas utilisable pour aller faire d'autres bâtiments. C'est quand même l'argent du contribuable et à mon avis, il faut situer les responsabilités.

Merci.

Le Président

Merci. L'honorable David LOMPO.

M. Dafidi David LOMPO (GC/PDCE)

Merci bien Excellence.

Félicitations à la COMFIB qui a géré tous ces dossiers et mes encouragements au gouvernement.

J'ai deux commentaires et éventuellement quelques questions.

Ça concerne premièrement la question n°32 où l'on parle du FONER et où le gouvernement a encore des difficultés pour le recouvrement des créances accordées aux étudiants.

L'idée du FONER est bien appréciée parce que personnellement, j'ai aimé la façon dont on fait supporter par l'Etat la formation de nos cadres, quitte à ce qu'ils remboursent plus tard. J'apprécie cette démarche. Cependant, le recouvrement normalement devrait être facilité si et seulement si, les dispositions de départ sont prises dans l'identification et même par rapport au suivi des personnes sur les fichiers dans le monde du travail.

Je crois bien que la question liée à l'Etat très souvent est toujours prise, je ne dirais pas en négligence parce que je sais qu'un privé qui aurait donné son argent, ne laissera pas fuir son créancier. Il prendra toutes les dispositions pour l'avoir à l'œil jusqu'à ce qu'il finisse de payer le dernier kopeck.

Ce doit être la même chose pour l'Etat. On a beaucoup d'étudiants qui ont besoin de cet argent pour se former. Donc, on n'a vraiment pas le droit de laisser partir ceux qui ont bénéficié de cette manne. Donc, j'encourage le gouvernement à innover pour que personne n'échappe. Je ne veux pas charger les étudiants mais c'est pour que chacun puisse se dire, si j'ai été formé, mes petits frères, mes enfants auront aussi besoin de la même faveur pour être formés.

Le deuxième commentaire avec une question, c'est par rapport aux agents communautaires. Je voudrais d'abord demander à la COMFIB en posant la question suivante : de quels agents communautaires s'agit- il ? Est-ce que ce sont nos agents de santé à base communautaire ou c'est quels agents communautaires ? J'aimerais d'abord bien comprendre.

S'il s'agit des agents de santé à base communautaire que l'Etat souhaite équiper pour que leurs prestations puissent effectivement être suivies de manière digitale, c'est une très bonne chose. Pour avoir donc travailler dans le domaine, je sais quelles difficultés on a pour avoir des données qui permettent de capitaliser l'ensemble des informations liées à ce travail.

Cependant, ce qui est remarqué sur le terrain, lorsqu'on s'engage à fournir du matériel de travail, on se rend compte que sur le terrain, le matériel fourni est de très mauvaise qualité. Je voudrais donc attirer l'attention du gouvernement pour qu'on ne jette pas l'argent du contribuable par la fenêtre en octroyant à ces agents communautaires, du matériel qui va servir juste quelque temps et être jeté à la poubelle.

Je le dis parce que plusieurs exemples peuvent être donnés. Je prends juste le cas de certains services que le SIGASPE de la fonction publique nous offrait à travers les informations sur chaque agent par rapport à ses données en tant que fonctionnaire et finalement qui n'a pas duré. C'était un feu de paille parce que non seulement le matériel ne fonctionnait pas ou s'il fonctionne, il n'y a pas une bonne qualité de réseau.

Donc, compte tenu du fait qu'on veut travailler dans ce domaine, alors véritablement on peut gagner à travers ce qui est fait comme projet mais il faut que le matériel soit vraiment de qualité pour permettre qu'on profite énormément de ces prestations.

Je vous remercie et beaucoup de courage pour que nous puissions innover et avoir des résultats à l'échelle.

Merci bien monsieur le Président.

Le Président

Merci monsieur le Premier vice-président.

L'honorable Diédon Alain HIEN a la parole.

M. Diédon Alain HIEN (GC/OSC)

Merci Excellence.

J'avais deux questions, mais les deux ont été abordées par le 1er Vice-président Dafidi David LOMPO. Je vais économiser la seconde qui concernait les agents communautaires.

Mais, vous allez me permettre de revenir sur l'une des questions qui est en lien avec la question n°32, celle du FONER. C'est simplement venir appuyer et chercher un peu plus d'informations au niveau du gouvernement.

Je sais que dans cet hémicycle, nous tous qui sommes ici, si l'on regarde, beaucoup d'entre nous, nous avons réussi nos études universitaires grâce aux bourses quand on connait les réalités de nos parents, leur pouvoir d'achat. Nous travaillons soit au public ou au privé. Mais, pour plusieurs raisons, les bourses sont devenues par la suite rares. Alors comme solutions, on a inventé ou on a trouvé la parade qui s'est appelé le FONER. Ce n'est pas une trouvaille exclusive de notre pays, c'est un mécanisme qui existe ailleurs.

Donc, un mécanisme, c'est un outil de financement des études pendant qu'on est au campus. Et il y a des engagements contractuels. Il y a un dossier à déposer pour avoir le FONER. Il y a des engagements aussi qu'on prend, de telle sorte que quand je finis mes études et que je travaille, je dois pouvoir avoir le réflexe de rembourser ce que j'ai pris pour pouvoir permettre à cet outil de continuer d'être utile pour ceux qui arrivent, les nouveaux bacheliers, les étudiantes et les étudiants.

Je vois le FONER comme étant la matérialisation d'une solidarité nationale, mais aussi, c'est un engagement de notre responsabilité à prendre, à trouver et à mobiliser des ressources. Surtout qu'actuellement nous appelons tous de nos vives voix, notre souveraineté.

Je voudrais savoir, vu les éléments, les contraintes soulevées dans la réponse à la question n°32 où tout ne semble pas marché bien, madame la ministre, depuis que le FONER existe, est-ce qu'on peut avoir une idée de combien d'étudiantes et étudiants ont bénéficié de cet outil ? Bien sûr, on réussit et on travaille aussi bien au public qu'au privé, mais combien n'arrive pas à rembourser ? Cela donne quoi comme manque à gagner ?

Donc, je précise un peu par rapport à l'intervention du 1er Vice-président. Dans les actions, avez-vous mis à contribution les organisations estudiantines pour que nous puissions ensemble trouver et inverser cette tendance pour que cet instrument soit vraiment un bel outil, qui permet le financement des études dans nos différentes universités ?

Monsieur le Président, voilà un peu mon concours pour cette question.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.

L'honorable Abdoulaye SAWADOGO a la parole.

M. Abdoulaye SAWADOGO (GC/FDS)

Merci bien monsieur le Président.

Merci également à la Commission pour le travail abattu.

Ma question est sans objet puisqu'elle était liée à la convention fiscale de non double imposition avec la France. Le délai n'étant pas arrivé, ma question devient sans objet.

Par ailleurs, je reste au niveau de la question n°06 pour faire un plaidoyer. Je rappelle que nous avons deux catégories de VDP à savoir : les nationaux et les communaux.

Je vais préciser que pour ce qui est des communaux, ils n'ont pas une prise en charge du côté de l'alimentation alors que les VDP nationaux ont une prise en charge alimentaire. Les deux groupes étant presque de la même composante, cela pose un peu problème parce que la plupart sont des déplacés. Donc, ils ont tous les mêmes les mêmes besoins alimentaires.

Je voudrais plaider pour qu'au prochain budget, c'est-à-dire au budget primitif ou primaire si je peux le qualifier ainsi, qu'on en tienne compte.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

Enfin, l'honorable Issa SAWADOGO a la parole.

M. Issa SAWADOGO (GC/OSC)

Merci Excellence.

Je voudrais d'abord féliciter la commission pour le travail abattu et dire merci également au gouvernement pour l'initiative.

Je voudrais un peu abonder dans le même sens que madame la Présidente de la CGSASH, quand elle évoquait le cas du ministère de la solidarité nationale.

Effectivement, à la lumière des éléments de réponse à la question que madame le ministre a eu à donner, je me trouve un peu perdu. Je trouve aussi un peu de l'antagonisme dans ce ministère. Si vous vous rappelez, moi-même j'ai eu à plaider devant son Excellence Monsieur le Premier Ministre, pour une augmentation du budget du ministère de la solidarité nationale. Au regard des nombreux défis auxquels ce ministère fait face, il y a beaucoup de problèmes que nous relevons surtout à la base.

A la liste des difficultés ou des défis que madame a eu à énumérer, nous pouvons même ajouter la prise en charge psycho-sociale, par exemple, des victimes des attaques terroristes et aussi des personnes handicapées. Aujourd'hui, toutes les actions sont orientées vers l'humanitaire au détriment de la solidarité nationale.

Du coup, il y a beaucoup de personnes handicapées qui bénéficiaient un peu de l'accompagnement du ministère. Je pense notamment aux organisations des personnes handicapées qui pouvaient quand même avoir surtout de l'aide en vivres parce que nous traversons des moments de soudures. Actuellement, il n'y en a pas. Ces œuvres se font rares et nous pensons qu'ensemble nous devons plaider pour qu'il y ait une augmentation du budget du ministère.

Si aujourd'hui on dit qu'il y a l'argent dans le ministère pour exécuter les projets et programmes, je me trouve perdu et je crois que si la réponse reste telle, cela va me permettre d'interpeler madame le ministre de la solidarité nationale à travers une question orale pour comprendre. Là, c'est bizarre. Je m'excuse du terme.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.

Nous sommes au terme des interventions.

Je passe la parole à la Commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

La grande majorité des questions a été adressée au gouvernement.

Au niveau de la COMFIB, il y a une question qui nous concerne à savoir, de quels agents communautaires, il s'agit.

Il faut dire qu'il s'agit précisément des agents communautaires de santé, c'est-à-dire des agents qui sont à la base. Et donc effectivement, il est prévu au niveau du gouvernement, une somme de cinq cent millions pour la digitalisation des prestations de ces agents à la base communautaire. Donc, il s'agit des agents de santé.

Le Président

Merci.

Je remercie le Président de la COMFIB.

Je profite remercier les membres de la COMFIB. Et je saisi l'occasion pour féliciter et remercier les membres des commissions saisies pour avis.

A présent, je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Madame la ministre, vous avez la parole.

Mme Fatoumata TRAORE/BAKO
Ministre déléguée chargée du Budget

Bonjour Excellence Monsieur le Président ;

Bonjour chers honorables députés ;

Bonjour à nos amis de la presse ;

Bonjour aux administrateurs parlementaires.

Merci encore une fois de nous recevoir dans votre auguste Assemblée. Merci à la COMFIB pour son accompagnement et merci aux députés qui ont

bien voulu poser des questions de compréhension, mais surtout les députés qui nous ont fait des suggestions, des recommandations.

Je vais ici peut-être féliciter de façon spéciale la députée Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL. Merci beaucoup pour toutes vos suggestions à chaque fois vous nous apporter un peu plus et je vous promets que nous allons regarder de plus près pour pouvoir capitaliser toutes ces informations.

Les questions qui ont été posées, je les regroupe en trois grands points. C'est essentiellement la question du FONER où il y a eu beaucoup d'interventions, la question de la prise en charge des actions humanitaires au niveau du ministère de l'action humanitaire et bien sûr, les propositions pour la prise en charge des VDP et des propositions qui ont été faites pour l'élargissement de l'assiette fiscale.

Pour l'élargissement de l'assiette fiscale, il faut dire qu'il y a déjà des choses qui sont faites mais comme je le dis, on prend bien note de vos propositions pour ce qui concerne donc l'organisation des campagnes de sensibilisation, de communication sur le terrain. Nous partageons parfaitement cette vision parce qu'en fait, ce qui manque souvent, c'est le fait comme vous l'avez souligné, que les contribuables ne voient pas peut-être le bien fondé de payer. Pourquoi, j'ai cela comme bénéfice et puis je vais donner une partie à l'Etat. Qu'est-ce que j'ai en retour ?

Je pense donc que s'il y a des campagnes de sensibilisation rapprochée, on pourrait mieux échanger et leur faire comprendre que ce sont ces ressources qui permettent de construire des centres de santé, des établissements scolaires, ce sont ces ressources qui nous permettent de crier haut et fort que nous voulons aller vers notre souveraineté. Donc, on prend bien notes de vos propositions et suggestions.

Je pense qu'en ce sens, la DGI a déjà entamé j'allais dire plusieurs initiatives. Maintenant, il s'agira pour nous peut-être de mettre à contribution les directions au niveau régional. Cette année, on a eu je pense, un mois de civisme fiscal où il y a eu beaucoup de sensibilisation. Même au niveau du ministère, on a essayé de sensibiliser les collègues par rapport au payement de la taxe de résidence entre autres, c'est plusieurs éléments comme cela. Et on se dit que si chacun arrive à le faire vraiment correctement à son niveau, du Chef d'entreprise jusqu'à la vendeuse de galettes au quartier et tout, on pourrait quand même avoir une manne assez importante pour nous permettre de prendre en charge notre développement.

Comme je le dis, la DGI est bien informée de cette question et je pense qu'il y a toute une stratégie qui est mise en place. A titre d'exemple, c'est

l'organisation de communication en langues nationales lors des activités de sensibilisation sur le terrain, comme cela a été le cas à Fada.

C'est également, des possibilités de paiement de l'impôt, j'allais dire « goutte par goutte » pour permettre aux contribuables de ne pas aussitôt ressentir cette obligation. C'est aussi le recours aux leaders d'opinion, pour avoir leur facilitation en termes de communication à la base et de sensibilisation des communautés à la base. Merci encore une fois et on prend bien note de toutes ces propositions, nous allons renforcer à notre niveau ce qui est déjà fait.

Pour la question du FONER, là également, il y a eu des suggestions, l'Etat fait déjà quelque chose mais c'est assez difficile, il faut le reconnaître. Comme on l'a dit dans notre réponse, on n'arrive pas à toucher peut-être les acteurs qui sont au niveau du privé. Mais au niveau du public, c'est un peu plus facile pour nous, mais ceux du privé ça devient un peu plus compliqué. Il faut forcément avoir les conventions, il faut avoir une entente déjà avec les acteurs du privé. Je parle ici des chefs d'entreprises et autres.

Donc là, c'est un peu plus difficile mais on sait qu'il y a ce besoin de pouvoir recouvrer ces ressources. C'est vraiment une nécessité, comme vous l'avez même souligné, pour que les générations qui viennent, les enfants et les petits frères qui viennent puissent aussi profiter de cette aide qui n'est plus vraiment à démontrer. Comme un honorable l'a dit, ce n'est pas au niveau du Burkina Faso seulement qu'on rencontre ces genres de dispositifs, pour encourager les étudiants qui sont dans certaines difficultés et à pouvoir aller loin dans les études. Donc, je pense que là également, on prend bien note de la recommandation même si déjà il y a des choses qui sont faites.

Actuellement, toujours au niveau du FONER, la stratégie qui est développée au niveau du gouvernement, c'est de mettre en place un dispositif assez nouveau qui va permettre de faire le point des recouvrements. C'est vrai, qu'il y a eu une question sur le nombre d'étudiants qui en ont bénéficié, combien est-ce qu'on a pu recouvrer ? quel est le manque ? etc. J'allais dire que séance tenante, ça va être un peu difficile pour nous de vous donner des chiffres assez exacts, mais on pourrait vous transmettre plus tard ces informations.

Donc, le nouveau dispositif va permettre de faire ce point des recouvrements à date et également on va mettre à contribution la direction du FONER qui va bien sûr accompagner le ministère de l'économie et des finances. Chaque mois, on essayera de faire le point de l'identification des débiteurs et évaluer ces recouvrements, voir les difficultés que nous rencontrons et bien sûr proposer des solutions d'actions pour qu'on puisse

aussi les refléter au niveau des différents employeurs. Comme je vous l'ai dit, au niveau de l'Etat, c'est plus facile mais au niveau du privé, c'est encore plus difficile, et c'est là-bas qu'on doit pouvoir faire plus d'efforts.

Pour cela, je pense qu'il n'y aura pas grande difficulté de prise en charge au niveau du gouvernement en termes de partage de la même vision avec les honorables députés parce que nous sommes déjà dans cette lancée.

Pour la question des VDP, comme nous l'avons également dit, ils sont pris en charge à travers le fonds de soutien patriotique. C'est vrai que lors de la dernière session du comité d'orientation qui regroupe j'allais dire l'ensemble des composantes de l'Etat parce qu'on a des représentants de la société civile, du secteur privé, des partis politiques et bien sûr de l'administration et même des VDP, ils sont revenus sur cette préoccupation de prise en charge des VDP sur le terrain. Comme on l'a dit dans la réponse, ce n'est pas une question de disponibilité de ressourcesmais ce sont des questions opérationnelles de mise à disposition de ces ressources à leur niveau sur le terrain.

Le commandement effectivement bien sûr sous la coupole du ministère de la défense a promis mener des investigations pour que d'ici la prochaine rencontre du comité d'orientation, on puisse avoir des éléments sur cette question et comment est-ce qu'on pourrait mieux adresser la prise en charge des VDP.

Pour le dernier problème qui a été posé, la dernière problématique par rapport au ministère de l'action humanitaire, comme nous l'avons dit, dans la loi de finances rectificative, ce sont des nouvelles dépenses qui ont été prises en charge mais qui ne remettent pas en cause ce qui était déjà disponible auprès des différents ministères. Donc, au niveau du ministère de l'action humanitaire, il y a certes des insuffisances mais qui ne sont pas forcément liées à l'insuffisance de ressources disponibles actuellement à leur niveau, qui nécessitait forcément une ouverture au niveau de la loi de finances rectificative.

Du reste, le ministère a bénéficié donc à la faveur de la réorganisation institutionnelle du gouvernement, des ressources qui avaient été déjà allouées pour le ministère de la réconciliation nationale à hauteur d'environ un milliard trois cent millions de FCFA. Ces ressources ont été reversées auprès du ministère de la Réconciliation nationale, je pense qu'ils nous ont écrit au mois de juin-juillet, je ne sais plus, on a reversé ces ressources et on leur a donné cette autorisation de pouvoir utiliser ces ressources en plus.

Donc, il peut y avoir certes des insuffisances sur le terrain, mais qui ne sont pas forcément liées à l'insuffisance des ressources qui auraient nécessité forcément une ouverture au niveau de la loi de finances rectificative.

Pour la question sur la stratégie de redressement des PDI, il faut dire que la prise en charge des PDI n'incombe pas seulement au ministère de l'action humanitaire. Il y a plusieurs autres ministères qui interviennent même celui de l'économie et des finances, à travers plusieurs projets. Nous sommes passés ici avec certains projets notamment le PUDTR et le PADEL où il y avait des faveurs effectivement au profit des PDI.

Et également au niveau du ministère de l'agriculture. Je pense qu'avec toutes les initiatives dans le but de pouvoir assurer l'auto-suffisance alimentaire, les PDI sont les acteurs cibles. Donc, il y a beaucoup d'accompagnement à leur profit et je pense que dernièrement la ministre de l'action humanitaire était à Ouahigouya pour la remise de 1000 métiers à tisser à des femmes dont des PDI.

C'est juste pour vous rassurer qu'actuellement tout ce que le gouvernement entreprend, les PDI sont la première cible. Il y a beaucoup d'initiatives comme ça en cours, même en termes de construction de forages et tout, on fait toujours attention à ce qu'on puisse prendre en charge cette couche assez vulnérable.

Voilà, Excellence Monsieur le Président, quelques éléments de réponse que je tenais donc à partager avec les honorables députés.

Je vous remercie.

Le Président

Madame la ministre, peut-être avant de vous laisser partir, un collègue nous rappelait par rapport à la construction du bâtiment administratif. L'honorable TUINA Kanibè a posé une question par rapport à la construction du bâtiment alors qu'il y avait un autre qui existait.

Mme Fatoumata TRAORE/BAKO
Ministre déléguée chargée du budget

C'est vrai, je m'excuse parce que j'avais omis cette question. Effectivement, on avait prévu un milliard, je crois, pour la réhabilitation du bâtiment administratif de Bobo-Dioulasso.

Comme on l'a dit, à l'issue de plusieurs discussions, on a trouvé que ce montant était quand même assez élevé pour une réfection. -Je pense que c'est deux milliards-. On a eu des visites sur le terrain, le constat qui a été fait, c'est que le bâtiment a été saccagé lors de l'insurrection populaire de 2014. Il est dans un état aujourd'hui tel qu'on pense que si on doit le réhabiliter, cela ne servirait pas. Je ne l'ai pas vu personnellement, mais selon l'équipe qui a été sur place, il paraît que tout a été décapé. Les carreaux ou même les fils électriques qui sont dans les murs, tout a été tiré, donc vraiment il ne reste que le squelette, (*Rires des députés)* si je peux m'exprimer ainsi.

La charge des investissements à réaliser est telle que, comme on a encore du terrain nu à Bobo qui appartient à l'Etat, il serait plus intéressant de construire. Comme nous sommes déjà dans cette dynamique de construction de bâtiment administratif d'un certain standing, il serait mieux d'aller vers cette option, injecter dans un bâtiment qui va répondre aux normes du moment, qui va avoir toutes les commodités comme cela a été décrit par rapport aux normes de bâtiments qu'on veut construire à Ouagadougou.

Donc, voilà l'élément de réponse que je peux donner.

Merci.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Le débat général est clos.

A présent, j'appelle en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°072.

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.

Pour l'intitulé du projet de loi, il n'y a pas d'observation en tant que tel.

Le président

Merci.

Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Pour les visas, les observations sont en gras.

Le Président

Merci.
Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

M. Yaya KARAMBIRI
Quatrième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, tenant compte de l'arrivée de l'honorable NIGNAN Dida, nous avons 70 votants.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

Article 1. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB
Merci Excellence.

Au niveau de l'article 1, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 2. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.

Au niveau de l'article 2 qui est illustré par un grand tableau qui va de la page 4 à la page 10, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 3. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.

L'article 3 est illustré par un tableau qui va de la page 10 à la page 11 et les amendements sont en gras.

Le Président

Merci. Je mets l'article 3 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 4. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.

L'article 4 est illustré également par un tableau qui va de la page 11 à la page 13 et ne comporte pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 4 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 5. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.
Il y a un seul amendement au niveau de l'article 5, il est en gras.

Le Président

Merci. L'article 5 est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 6. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.
Il n'y a pas d'amendement au niveau de l'article 6.

Le Président

Merci. L'article 6 est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 7. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.
Il n'y a pas d'amendement au niveau de l'article 7.

Le Président

Merci. L'article 6 est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 7. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.
Un seul amendement au niveau de l'article 7, il est en gras.

Le Président

Merci. L'article 7 est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 8. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.
L'article 8, il y a un seul amendement et celui-ci est en gras.

Le Président

Merci. L'article 8 est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 9. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.
Il y a un seul amendement au niveau de l'article 9, il est en gras.

Le Président

Merci. L'article 9 est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 10. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.
Nous avons inséré un article 10 nouveau, qui est en gras pour l'article nouveau inséré. Nous avons un article 10 nouveau.

Le Président

Merci. L'article 10 nouveau est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 11 nouveau.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.

Effectivement, il n'y a pas un article 11 nouveau qui correspond à l'article 10 ancien et il y a un amendement, celui-ci est en gras.

Le Président

Merci. L'article 11 nouveau est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 12 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.

Effectivement, nous avons un article 12 nouveau qui correspond à l'article 11 ancien qui est essentiellement illustré par un tableau qui va de la page 16 à la page 17. Tous les amendements sont en gras. Ce sont essentiellement des chiffres qui ont été ajustés.

Le Président

Merci. L'article 12 nouveau est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 13 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.

Effectivement, nous avons un article 13 nouveau qui correspond à l'article 12 ancien et qui est illustré par un tableau mais il n'y a aucun amendement.

Le Président

Merci. L'article 13 nouveau est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 14 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.

Effectivement, nous avons un article 14 nouveau qui correspond à l'article 13 ancien, aucun amendement.

Le Président

Merci. L'article 14 nouveau est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

L'article 15 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.

Effectivement, nous avons un article 15 nouveau qui correspond à l'article 14 ancien et qui est illustré par un tableau dans lequel il n'y a aucun amendement.

Le Président

Merci. L'article 15 nouveau est mis aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 16 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.
Effectivement, nous avons un article 15 nouveau qui correspond à l'article 15 ancien qui est illustré par un tableau mais qui ne comporte aucun amendement.

Le Président

Merci. L'article 16 nouveau est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 17 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.
Effectivement, nous avons inséré un nouvel article 17 et dans toute son entièreté il est porté en gras.

Le Président

Merci. L'article 17 nouveau est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 18 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.

Article 18 nouveau. Effectivement, il correspond à l'article 16 ancien. Il est illustré par un tableau qui va de la page 19 à la page 20, il comporte un amendement très important dans la mesure où un nouveau compte spécial concernant le fonds de soutien patriotique, d'un montant de 100 milliards a été donc créé. Il comporte cet amendement qui en gras.

Le Président

Merci. L'article 18 nouveau est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 19 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.

Effectivement, nous avons un article 19 nouveau qui correspond à l'article 17 ancien qui est illustré par deux petits tableaux et ne comporte aucun amendement.

Le Président

Merci. L'article 19 nouveau est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 20 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.

Effectivement, nous avons un article 20 nouveau qui correspond à l'article 18 ancien. Il est illustré par un tableau dans lequel il y a eu des ajustements au niveau des prévisions. Ces ajustements sont en gras en termes d'amendements.

Le Président

Merci. L'article 20 nouveau est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 21 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.
L'article 21 nouveau est l'ancien article 19. Il ne comporte aucun amendement.

Le Président

Merci. L'article 21 nouveau est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 22 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Effectivement, nous avons un article 22 nouveau, qui est l'article 20 ancien. Il est illustré par un tableau qui ne comporte aucun amendement.

Le Président

Merci. L'article 22 nouveau est mis aux voix :
Contre : 00

Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 23 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Effectivement, nous avons un article 23 nouveau qui correspond à l'article 21 ancien. Il est illustré d'ailleurs par un long tableau qui va de la page 22 à la page 28. Le tableau ne comporte aucun amendement.

Le Président

Merci. L'article 23 nouveau est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 24 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.

L'article 24 effectivement est nouveau. Il correspond à l'article 22 ancien. Il est illustré par un tableau qui va de la page 29 à la page 30. Il comporte un amendement concernant le nouveau compte spécial 155 sur le compte du fonds de soutien patriotique, d'un montant de 100 milliards de FCFA. Donc, cet amendement est porté en gras.

Le Président

Merci. L'article 24 nouveau est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 25 nouveau. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.

Effectivement, nous avons un article 25 nouveau qui correspond à l'article 23 ancien. Aucun amendement.

Le Président

Merci. L'article 25 nouveau est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

A présent, je passe l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°072.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

L'Assemblée législative de transition a adopté. *(Coup du maillet)*

Je voudrais avant de passer au dossier suivant, renouveler mes remerciements à la Commission des finances et du budget (COMFIB) pour le travail abattu mais aussi à toutes les autres commissions saisies pour avis.

Je voudrais aussi féliciter le gouvernement pour les efforts, féliciter surtout les régies des recettes qui font des efforts considérables dans un contexte difficile afin que nous puissions avoir les ressources nécessaires, qui nous permettent de tenir nos principes de souveraineté. Recevez tous nos encouragements et nos félicitations parce que cette loi de finances rectificative, malgré le contexte difficile, atteste que notre population est engagée à nos côtés.

Je voudrais pour finir, vraiment remercier l'ensemble de la population burkinabè qui consent des sacrifices énormes dans ce contexte difficile afin que nous puissions avoir les ressources nécessaires pour l'exécution des différents programmes et projets de gouvernance.

Merci.

J'appelle en discussion le dossier n°065.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

(Madame la ministre répond par la négative)

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au Président de la Commission des finances et du budget pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter l'honorable Ly HAMA, rapporteur du dossier n°065, à présenter à la plénière le rapport de la Commission.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Merci monsieur le Président de la Commission des finances et du budget (COMFIB).

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Madame la ministre déléguée auprès de monsieur le ministre de l'Economie, des finances et de la prospective, chargée du budget et ses collaborateurs ;

Chers collègues députés ;

Mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires, que j'ai nommé tout le temps, les ouvriers de l'ombre. Nous savons le travail que vous abattez mais on vous voit très peu.

Chers amis de la presse. Je dis amis, j'ai changé un peu depuis, ils sont devenus mes amis. Pourquoi ? Ce sont les amis de mon cousin TAPSOBA. ***(Rires)*** Puisqu'ils sont ses amis, donc, ce sont mes amis également.

Ceci dit, je voudrais vous dire à tous bonjour.

Je m'en vais donc vous lire le rapport de la Commission des finances et du budget.

Mais avant, monsieur le Président de la COMFIB, je ne sais pas si c'est une omission, j'ai regardé les listes de présence, il y a une personnalité qui a assisté une fois à nos échanges mais qui n'y figure pas. Bref, c'était pour dire qu'il y avait une haute autorité avec nous, qui a participé et qui a rehaussé certainement les débats ce jour avec le ministère de l'économie, des finances et de la prospective. C'est pour dire aussi que cette présence, c'était pour marquer l'intérêt que l'institution parlementaire porte à ce dossier. Donc, soyez-en remercié. C'est ce que je voulais dire.

Ceci dit, je m'en vais donc vous livrer le rapport.

Burkina Faso, Unité-Progrès-Justice. Quatrième République, IIIe législature de transition. Session Permanente.

Assemblée législative de transition. Commission des finances et du budget (COMFIB).

Rapport n°2023-040/ALT/COMFIB, dossier n°065 relatif au projet de création de Caisse de dépôts et d'investissements du Burkina Faso (CDI-BF).

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par le député Ly HAMA, rapporteur.

(Il donne lecture intégrale du rapport de la Commission)

Ouagadougou, le 29 septembre 2023

Le Président : Moussa NOMBO
Le Rapporteur : Ly HAMA

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

Monsieur le Vice-président !

M. Kanibè TUINA
Vice-président de la CDD

Excellence Monsieur le Président.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable Diédon Alain HIEN à faire lecture du rapport de la CDD.

M. Diédon Alain HIEN
Rapporteur de la CDD pour le dossier n°065

Excellence,

Tout protocole étant respecté en vos grades et rangs respectifs, nous souhaitons aller directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

Merci Excellence.

Appréciation et avis de la Commission

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation du projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CDD.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que l'adoption du présent projet de loi permettra de :

- promouvoir, gérer et protéger l'épargne populaire en facilitant la création ou la mise en place d'instruments financiers alternatifs innovants en complémentarité des outils du secteur financier existant ;
- servir de centre de maturation des grands projets de développement durable de notre pays.

Par conséquent, la Commission du développement durable (CDD) émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 02 octobre 2023

Le Président : Moussa KONE
Le rapporteur : Diédon Alain HIEN

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, je donne la parole au Président de la CAGIDH pour son rapport d'avis.

M. Lassina GUITI
Président de la CAGIDH

Merci Excellence Monsieur le Président.

Pour le compte de la CAGIDH, je voudrais inviter la députée KANDOLO Linda Gwladys, à nous livrer le rapport d'avis de notre commission.

Mme Linda Gwladys KANDOLO
Rapporteur de la CAGIDH pour le dossier n°065

Merci.

Excellence, je voudrais si vous le permettez, m'inscrire dans la préséance que vous avez énoncée ce matin pour les civilités et aller à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains.

Il ressort de ces échanges que l'adoption dudit projet de loi permettra :

- de disposer d'un instrument financier capable de booster le développement économique et social du Burkina Faso ;
- d'atteindre des objectifs de développement durable et d'accroître le niveau d'investissements au Burkina Faso ;
- de participer au financement des projets d'investissements structurants de l'Etat ;
- de soutenir l'économie en période de crises.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 02 octobre 2023.

Le Vice-président : Yaya SANOU
Le rapporteur : Linda Gwladys KANDOLO

Je vous remercie.

Le Président

Merci madame le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert.

Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Chers collègues la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste d'intervention)

L'honorable Yaya KARAMBIRI a la parole.

M. Yaya KARAMBIRI (GC/OSC)

Merci beaucoup Excellence Monsieur le Président.

Je voudrais avant tout propos féliciter l'équipe de la COMFIB pour ces éléments très importants portés à notre connaissance ce matin, dans le cadre de l'examen de ce projet de loi.

Ma question est relative à la question n°28 du rapport et la réponse qui a été apportée à cette question. Elle consistait à savoir pourquoi la juridiction compétente devant laquelle le Directeur général et le Caissier général doivent prêter serment n'a-t-elle pas été clairement précisé dans le projet de loi ?

En réponse à cette question, le gouvernement dit que le présent projet de loi prévoit la prestation de serment du Directeur général et du Caissier général directement impliqués dans l'exécution des opérations de la « Caisse de dépôts et d'investissements. En ce qui concerne les membres de conseil surveillance, à l'image des conseils d'administration, la nature de leur responsabilité ne nécessite pas une prestation de serment devant une juridiction. »

Je pense que la réponse n'a absolument rien à voir avec la question puisqu'elle vise à déterminer la nature de la juridiction devant laquelle il faut prêter serment et non pas les organes qui sont habilités à prêter serment. Donc, je ne sais pas pourquoi la commission n'a pas tenu compte du déphasage entre la question et la réponse apportée.

Merci beaucoup, Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Lassina GUITI a la parole.

M. Lassina GUITI (GC/FDS)

Merci Excellence Monsieur le Président.

Je voudrais à la suite de tous les autres, remercier la Commission saisie au fond pour l'important travail abattu et dire que j'ai quelques trois petites préoccupations.

La première est en lien avec l'historique des institutions financières publiques du Burkina Faso, la deuxième est en lien avec la responsabilité de certaines personnalités qui ont été énoncées dans l'exposé des motifs et la troisième est en lien avec les sources de financements de la CDI-BF.

Je m'en vais donc à la première préoccupation et je vais citer quelque chose que je n'ai pas connu à savoir la BND qui semble-t-il, était la banque nationale de développement et deux autres institutions financières que j'ai pourtant connu et qui n'existent plus. La BIB et la BACB. Il semble que toutes ces institutions financières publiques ont connu des difficultés. La BND n'existe plus, il semble que c'est une banque qui est tombée en faillite. La BIB a fini par être vendue, il semble également que c'est l'actuel UBA. Il me semble que la BACB a également fini par être vendue et c'est l'actuel ECOBANK.

Comment est-ce qu'on peut nous rassurer que l'institution que nous sommes en train de créer à travers cette loi (la CDI-BF) ne va pas connaître le même sort, surtout que c'est une institution financière comme les autres ?

Je voudrais qu'on nous rassure que des garde-fous sont pris pour qu'on ne se retrouve pas demain à regretter cette institution que nous savons très importante.

La deuxième question est en lien avec la responsabilité de certaines personnalités qui ont été évoquées ici. Il a été dit que tout contrevenant engage sa responsabilité personnelle. En lisant l'exposé des motifs, j'ai cru comprendre que c'est la responsabilité des premiers responsables des institutions qui, aujourd'hui, sont censés transférer une bonne partie de leur liquidité à la CDI-BF qui est visée.

Maintenant, je suis resté sur ma soif parce qu'il n'a été dit de quelle responsabilité il s'agit. Est-ce qu'il s'agit d'une responsabilité pénale ou civile de ces personnalités ? C'était la deuxième question.

La troisième question est toujours dans le même ordre d'idées. Quand on lit le texte, on voit bien que la CDI-BF sera principalement financée par la Poste Burkina, la CNSS et la CARFO qui, semble-t-il, ont beaucoup de liquidité aujourd'hui.

Mon inquiétude est que l'argent dont disposent ces institutions, pour ce qui concerne la Poste Burkina, c'est l'épargne des épargnants burkinabè. Pour ce qui concerne la CNSS et la CARFO, c'est l'argent de la retraite des travailleurs burkinabè du public et du privé. Maintenant, est-ce qu'on ne craint pas de mettre l'épargne des gens dans une situation où on pourrait avoir des difficultés pour soit payer les retraites ou encore pour rembourser l'argent des épargnants.

Je note que je sais qu'on dit chaque fois que l'Etat est toujours solvable. Mais même avec cette solvabilité, mon inquiétude demeure.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Moussa SANGARE.

M. Moussa SANGARE (GC/FDS)

Merci Excellence.

J'aimerais à mon tour aussi féliciter la COMFIB, féliciter aussi madame la ministre et ses collaborateurs.

Ma première question, madame la ministre, c'est de savoir est-ce qu'il y a un lien entre la Caisse de dépôts et d'investissements et l'agence pour la promotion de l'entreprenariat communautaire (APEC) ? Ceux qui nous écoutent actuellement à travers la radio du parlement peuvent être un peu perdus puisque tout part de l'investissement populaire, est-ce qu'il faudrait que les citoyens fassent le choix entre l'APEC ou la CDI-BF ou bien il n'y a pas un lien entre les deux ?

La deuxième question est en lien avec la durée du mandat des membres du Conseil de surveillance qui est de trois ans au lieu d'un mandat unique de cinq ans, renouvelable une fois. J'aimerais savoir qu'est-ce qui explique l'idée d'abandon d'un mandat unique de cinq ans ? Est-ce que le système de trois ans renouvelables une fois ne va pas jouer sur les performances de la Caisse de dépôts et d'investissements, d'autant plus que le mandat ne peut ne pas être renouvelé ?

La dernière question est en lien avec l'article 17 nouveau qui stipule que, je cite : « la fonction du Directeur général de la Caisse de dépôt et d'investissement est incompatible avec l'exercice de toute autre fonction rémunérée ou non. Il ne peut en outre exercer cumulativement avec sa fonction de Directeur général, tout mandat électif ni de fonction gouvernementale ou administrative ». Je comprends le deuxième alinéa mais quant au premier, à savoir que sa fonction est incompatible avec l'exercice de toute autre fonction réénumérée ou non, ma question à ce niveau, est, en voulant que le Directeur général se concentre uniquement à son poste, est-ce qu'en même temps, on ne le prive pas du droit de s'épanouir ou le droit de servir la communauté en fonction de son temps bien sûr, à travers des fonctions sociales non rémunérées, telle que la fonction de l'Imam, du Muézin, du Pasteur par exemple ou du Chef coutumier ?

La deuxième question à ce niveau, est-ce que les fonctions que je viens de citer (l'iman, le muézin, le pasteur et chef coutumier) sont concernées par l'article 17 ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC/PDCE)

Merci bien Excellence.

J'ai trois petites préoccupations que j'aimerais porter à l'attention du gouvernement.

La première question est en lien avec le sort du personnel de l'ancienne structure, à savoir la Caisse de dépôt et de consignation. Dès la première question, nous voyons que la réponse est que le processus de

liquidation de leurs droits est enclenché. Donc, j'aimerais savoir s'il serait possible de reconduire certains d'entre eux dans la nouvelle structure, au cas où ils le voudront. Est-ce qu'il y a une disposition qui permet, au vu de certains profils de l'ancienne structure, de reconduire un certain nombre d'entre eux dans la nouvelle structure ?

Également, pour ce qui concerne les membres du Conseil de surveillance, à la question n°23, on parle de valeurs morales, telles que l'intégrité, la probité et tout cela. J'aimerais savoir qu'en est-il du genre ? Est-ce que le genre sera pris en compte dans la nomination des membres du conseil de surveillance ?

Enfin, l'autre préoccupation a déjà été abordée par l'honorable Moussa SANGARE, elle concerne l'APEC. Quand on sait que l'APEC a été mise en place il y a quelque mois pour mobiliser les ressources endogènes afin de financer certains projets. Donc, j'aimerais savoir : quelle est la différence fondamentale entre l'APEC et la Caisse de dépôts et d'investissements lorsqu'on sait que le privé à savoir les personnes morales et même physiques peuvent faire des dépôts dans ces deux structures. Est-ce que l'une ne va pas gêner l'activité de l'autre ? J'aimerai avoir des éclaircissements à propos de ces deux structures qui sont faites pour mobiliser des ressources endogènes afin de porter certains projets de développement.

Enfin, au niveau de la question n°22, il est fait cas des personnes physiques qui auraient des ressources financières jugées longues. J'aimerais demander la clarification de ressources financières jugées longues. Qu'est-ce que cela renferme ? Je ne comprends pas. Peut-être que mes ressources financières sont longues et je ne le sais pas*. **(Rires)*** Donc, si vous pouvez nous donner une clarification par rapport à ce terme.

Je vous remercie.

<u>Le Président</u>

Merci chère collègue.

Madame Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL.

<u>Mme Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL</u> (GC/FVR)

Merci monsieur le Président.

Toutes mes félicitations encore aux membres de la Commission et au gouvernement.

Je n'ai toujours pas de question, mais ce sont toujours des recommandations à partir de l'existant.

En tout cas, ces deux projets de loi, on va les voter mais je reste toujours sur l'appropriation surtout concernant le dossier n°065. Aujourd'hui, vous voyez, le rapport était long, je trouve très bien, il y a eu des débats de fond, des questions qui ont été posées et puis on a répondu à ces questions. Mais on est ici, à l'hémicycle, maintenant le citoyen lambda qui est assis au fin fond du Burkina, comment il va s'approprier ce projet de loi que je trouve vraiment noble et qui répond aux attentes du moment, à savoir le contexte actuel de la Transition.

Je reviens sur cette Caisse de dépôts et d'investissements qui est une bonne chose. Mais, en ce qui concerne la mobilisation des ressources sur fonds propres, il faut voir au niveau des acteurs, je parle des organisations de la société civile, en particulier les femmes. Il y a des initiatives propres que vous devrez voir. Le mécanisme que vous allez mettre en place pour qu'il y ait une appropriation et une mobilisation des fonds que les gens font naturellement. Seulement, comment l'Etat peut accompagner cela ? Donc, à partir de ces bonnes pratiques qui existent, comment vous pouvez le faire ? Je connais les associations de la société civile qui font déjà de la mobilisation de l'épargne propre et c'est redistribué en leur sein. Il y en a qui sont arrivées même à créer des petits fonds d'investissement dans leurs structures. Je le sais parce que je l'ai mis en pratique à une petite échelle ; c'est-à-dire que le problème, c'est qu'on ne s'intéresse pas à cette bonne pratique à petite échelle et c'est ce qui fait qu'on est dans l'éternel recommencement.

Donc, il faut voir ces bonnes pratiques au niveau de ces organisations et le mécanisme que vous allez mettre en place pour qu'il y ait une appropriation et que ce soit une loi qui a été votée mais qu'au bout de quelques années, qu'on voit qu'effectivement ça marche très bien. Si cela marche, ça ne sera pas seulement l'institution que l'Etat a pu mettre en place, mais ce sera le mécanisme qu'on a trouvé avec l'implication, la participation des associations surtout celles féminines qui ont déjà ces expériences qui marchent. En off, je peux vous démontrer cela et sur le terrain.

Je m'en vais faire un lien avec par exemple des demandes que ces organisations même font pour être reconnues en association d'utilité publique. Par exemple, la lourdeur administrative parce que quand vous allez

au niveau de la direction générale des affaires publiques, (vous savez de quoi je parle. Les affaires publiques des associations où l'on dépose les demandes de reconnaissance), il y a des demandes de reconnaissance d'associations sur la base de la loi 064, mais il y a aussi la reconnaissance d'être une association d'utilité publique et cela traîne. Je connais des associations qui sont dans cette dynamique par rapport à ces projets de loi qui peuvent aider et qui ont déposé des demandes depuis 2020 et qui traînent. Quand on demande, on dit que c'est à votre ministère ou à la DGCOOP, etc. et ça traîne.

Je veux dire par là, comment vous pouvez par ricochet faciliter l'obtention des récépissés d'associations d'utilité publique. Et aussi peut-être décentraliser, puisque tout est au niveau central à travers la Direction générale des affaires politiques et d'associations. Comment vous pouvez décentraliser ? Nous avons le gouverneur qui est là, le haut-commissaire etc., les services déconcentrés de l'Etat, comment peut-t-on décentraliser pour que ça remonte à partir de la base pour que cela soit fiable et que vous puissiez donner facilement ces autorisations d'utilité publique à ces associations qui contribuent véritablement au développement du pays.

Voilà un peu ce que je voulais ajouter.

Merci Monsieur le Président.

Le Président

L'honorable David LOMPO a la parole.

M. Dafidi David LOMPO (GC/PDCE)

Merci bien Excellence Monsieur le Président.

Je voudrais encore une fois dire merci à la COMFIB et au gouvernement pour cette loi.

Je voudrais dire merci à l'honorable Lassina GUITI qui a marché sur ma langue, mais je vais ajouter pour les Burkinabè, vu qu'on m'appelle voltaïque. ***(Rires)*** Je crois que la CDI-BF n'est pas une nouvelle au Burkina Faso si je m'abuse, si je me trompe, vous pouvez nous dire. Il y avait certainement la CNDI. Si je me trompe, vous pouvez le dire puisque j'ai la confirmation avec le discours du Colonel Saye ZERBO en son temps, qui, lorsqu'il lançait les travaux de la construction du chemin de fer Ouaga-Kaya, avait cité cette institution comme contributrice au financement de ce projet. Donc, je crois que cela devait exister. Si c'est le cas, alors elle a dû disparaître

comme tout autre institution qui a eu encore peut-être pas de ces cendres puisqu'on nous a fait savoir que la CDC semblait nouvelle alors que cela devrait être une résurgence de cette CNDI. Si c'est le cas, alors je crois que vous allez pouvoir me le confirmer ou infirmer ; mais si c'est le cas, ça fait peur.

Oui, ça fait peur parce que cette fois-ci, ce ne sont pas les fonds qui viennent d'ailleurs, ce sont des fonds qui viennent du contribuable et je suis directement concerné parce que je suis déjà à la CARFO et je n'entends pas qu'un jour on me dise qu'il n'y a rien à la CARFO pour payer ma pension. Si la CNDI a disparu, la CDC est née et morte le lendemain, alors, je ne sais pas que deviendra la CDI-BF, au regard principalement de notre manière de gouverner. On est prompt à tuer les institutions même si souvent elles gagnent, on les tue par la volonté d'un individu ou simplement parce qu'on a mal géré. Mais cette maladie ne nous a pas encore quitté parce qu'on n'a pas eu le bon médecin jusque-là. J'espère que le gouvernement trouvera le bon médecin pour que nous puissions vraiment être guéris de la mal gouvernance. Si cette maladie ne nous quitte pas et si vous n'arrivez pas à me convaincre qu'aujourd'hui cette maladie va nous quitter et que cette institution que nous sommes en train de mettre en place va véritablement exister et contribuer au développement, je serai celui qui va plaider contre ce projet de loi. Je ne suis pas prêt à rater un jour ma pension.

Alors, je crois que les deux autres aspects ont été bien expliqués par l'honorable GUITI, je ne reviendrai pas là-dessus.

Je vous remercie.

Le Président

Monsieur le Vice-président, vous aurez toujours votre pension.

(Rires de l'assistance)

Enfin, l'honorable Adama Yasser OUEDRAOGO.

M. Adama Yasser OUEDRAOGO (GC/PP)

Merci Excellence pour la parole.

Merci à madame la ministre.

Je vais aller directement sur les missions assignées à la CDI-BF parce que quand on regarde les principales entités qui doivent renflouer les caisses, c'est la CNSS, la CARFO que je vois.

Au niveau des missions assignées à la CDI-BF, je ne porte pas l'attention sur le volet social. Je parle surtout des secteurs prioritaires tels que le logement social. Cela n'a pas été en tout cas plus explicite. Même si on voit qu'une des missions c'est de servir de centres de maturation des grands projets de développement du pays. Dit comme ça, c'est diffus. En tout cas, cela me paraîtra aberrant de mobiliser la cotisation du travailleur burkinabè et puis oublier ce volet quand même qui est très capital. Le volet secteur prioritaire tel que le logement.

Ailleurs dans certains pays, c'est explicitement dit et cela rassure les travailleurs. Vous voyez un peu les réactions dans l'hémicycle, les inquiétudes soulevées sont légitimes. Donc, je voudrais en toute humilité poser la question Suivante : Est-ce que madame la ministre, le projet est vraiment mature pour être au service de notre pays ?

Merci beaucoup.

Le Président

Merci cher collègue.

Votre intervention vient clore la série des interventions.

Chers collègues, je propose que nous marquions une suspension d'une heure afin de renforcer nos capacités et permettre au gouvernement de préparer les éléments de réponse.

Il est actuellement 13 heures 16 minutes, on se retrouve à 14 heures 16 minutes pour reprendre la séance.

La séance est suspendue.

-Il est 13 heures 16 minutes-

(La séance suspendue à 13 heures 16 minutes est reprise à 14 heures 25 minutes)

Le Président

La séance est reprise ! ***(Coup du maillet)***

Nous sommes au terme des interventions.

Je passe la parole à la Commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, le rapporteur va commencer à apporter des éléments de réponse.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°065

Merci monsieur le Président de la COMFIB.

Merci Excellence.

Je crois que dans l'ensemble des questions, il y a une seule qui mérite d'être relevée par la COMFIB, notre commission. Il s'agit de la question n°28 sur la juridiction compétente pour la prestation de serment.

En effet, la Commission s'était résolue à même retirer la question, parce que le gouvernement nous a amené la réponse à cela. La réponse c'était quoi ? Ce qu'il faut retenir est que les lois et règlements ont déjà prévu les ordres de prestations de serments. Sauf les hautes autorités de l'ordre judiciaire, toutes les autres personnes qui sont sujettes à la prestation de serment, le font devant les tribunaux de grande instance. Ayant obtenu déjà cette réponse et comme c'est déjà prévu dans les lois et règlements, nous avions consenti de la retirer. Voilà pourquoi, c'est une mauvaise réponse qui s'est retrouvée dans notre texte.

Voilà à l'étape, ce qu'on pouvait dire, Excellence.

Le Président

Merci beaucoup cher collègue.

Donc, je voudrais m'associer aux collègues pour remercier le Président et les membres de la Commission des finances et du budget, pour l'important travail abattu ainsi que les députés membres des commissions saisies pour avis.

A présent, je me tourne vers le gouvernement.

Je lui donne la parole pour répondre aux questions des députés.

Madame le ministre, vous avez la parole.

Mme Fatoumata TRAORE/BAKO
Ministre déléguée chargée du Budget

Merci Excellence.

Il y a eu des questions concernant les garanties qui pourraient être données par le gouvernement par rapport à la viabilité de la CDI-BF au vu des insuffisances qui ont été constatées par le passé, par rapport à la gestion de certaines banques, notamment, la banque nationale de développement, la BIB, la BACB.

Par rapport à cette inquiétude, on peut déjà dire qu'à la différence de ces établissements bancaires, la CDI-BF comme nous l'avons souligné, est une institution financière publique à caractère spécial dont la gestion est totalement différente de la gestion d'une banque à proprement parler.

Au niveau de la CDI-BF, nous avons des règles prudentielles normalement qui sont plus rigides même que celles qui sont pratiquées sur les banques. Au vu des sources de financements de la CDI-BF, il y a des garde-fous qui sont mises pour que les ressources dont elle va bénéficier, puissent être effectivement bien gérées.

Je pense que cela a été un des éléments qui à militer à ce qu'on passe de CDC à CDI-BF. Comme on l'a dit, la CDC avait beaucoup d'insuffisances qu'il fallait obligatoirement redresser si on voulait aller vers l'objectif premier qui était d'aller vers des investissements durables au profit de l'intérêt général.

Quel type de responsabilité est engagée comme nous l'avons mentionné dans l'un des articles ? Effectivement, il s'agit de la responsabilité au plan administratif, qui pourrait être disciplinaire ou pécuniaire, au vu donc de l'acte qui aura été commis. Le Directeur général pourra être engagé autour de sa responsabilité disciplinaire ou pécuniaire.

On a eu également des inquiétudes par rapport au financement de la CDI-BF, à travers les ressources des institutions de prévoyance sociale notamment, la CARFO et la CNSS. Est-ce que le fait de faire appel à ces ressources pour financer la CDI-BF ne va pas mettre en mal leur fonctionnement ? Je pense que cela rejoint une autre question de l'honorable

LOMPO Dafidi David qui s'inquiétait parce qu'il veut continuer à recevoir sa pension et comme son Excellence l'avait déjà dit, je réitère encore au titre du gouvernement qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Toutes les dispositions sont en train d'être prises et seront prises pour qu'on puisse continuer à assurer la viabilité de la CNSS et de la CARFO, malgré le fait qu'elles vont contribuer à la viabilité de la Caisse de dépôts et d'investissements.

A ce niveau, il faudra dire que les ressources de ces institutions de prévoyance sociale qui vont être utilisées, ce sont des ressources qu'on a appelé fonds libres. Donc, ce sont des ressources qui ne sont pas appelées à être utilisées dans l'immédiat. Ce sont ces ressources qui vont être utilisées. Celles-ci sont du reste déjà au niveau des banques. Cela aussi me permet de rebondir sur l'inquiétude des établissements bancaires que nous avons, du fait qu'elles voient la CDI-BF comme une concurrente.

Les ressources de la CNSS et de la CARFO qui sont auprès de ces banques, il ne s'agit pas pour la CDI-BF d'aller les récupérer parce que la CDI-BF n'est pas une banque mais une Caisse de dépôts et d'investissements. Son rôle premier, c'est vraiment de pouvoir accompagner le gouvernement pour pouvoir réaliser des investissements d'intérêt général sur le long terme. Donc, il ne s'agit pas pour elle d'aller récupérer les ressources auprès de ces établissements financiers. Il va plutôt s'agir de voir avec les sociétés pourvoyeuses de ressources dont la CNSS et la CARFO, signer des conventions qui vont reprendre tout ce qu'il y a à faire et les responsabilités de chacun, que ce soit aussi bien la CDI-BF, la CNSS et la CARFO. Même en termes de répartition des dividendes par rapport aux fonds placés auprès des institutions bancaires, tout cela va être revu.

Une des garanties qui a été prise, c'est que les ressources, tout ce qui sera fait comme transaction auprès de la CDI par la CNSS et la CARFO va être entériné par leur conseil d'administration. On pense que normalement on doit pouvoir à ce niveau regarder, d'autant plus que les sociétés de prévoyance sociale sont régies par des règles très strictes aussi au niveau du CIPRES. Donc quand même, il y a des garde-fous çà et là qui permettent de pouvoir nous assurer que les ressources qui vont être utilisées par la CDI-BF ne vont pas jouer sur la viabilité de ces sociétés pourvoyeuses de ressources, notamment la CNSS et la CARFO. On insiste sur cela parce que c'est vrai que ce sont des institutions qui prennent en charge les personnes d'une certaine catégorie notamment, nos retraités. Et nous sommes tous appelés, on le souhaite pour tout le monde, à pouvoir profiter de ces cotisations, comme nous le faisons en tout cas actuellement.

Aussi, ce que je peux ajouter à ce niveau, c'est que le Ministre de l'économie et des finances qui est le garant de la stabilité financière économique au niveau du Burkina Faso, a l'obligation aussi de s'assurer que ces structures, tout en étant des pourvoyeuses pour la CDI, pour lui permettre de pouvoir investir dans des domaines très structurants, puissent continuer à vivre.

Donc, je pense que l'un dans l'autre, on comprend bien qu'il y ait des inquiétudes, mais les dispositions sont prises et le fait même de passer de la CDC à la CDI-BF, c'est vraiment (…) Parce qu'au niveau de la CDC, on n'avait pas les directeurs de ces institutions au niveau du conseil de surveillance. Mais, vous voyez qu'avec la CDI-BF, non seulement il y aura leur conseil d'administration qui pourra avoir un regard et en même temps, les responsables de ces structures sont membres d'office du Conseil de surveillance de la CDI-BF.

Tout en répétant que les craintes sont fondées, on peut vous assurer qu'on prendra vraiment les dispositions pour ne pas… on a tout intérêt en tout cas à ce que cela réussisse.

Comme on l'a dit aussi, il y a certains pays autour de nous déjà qui l'expérimentent et ça marche très bien. On a parlé du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Bénin entre autres. Pour la Côte d'Ivoire, elle a été créée en 2019 après notre CDC, mais elle est déjà à des centaines de milliards. On va se dire que ça va aller et on fera tout pour que cela puisse aller.

Le lien entre l'APEC et la CDI-BF. La CDI-BF normalement est appelée à agir dans les domaines au niveau desquels il y a des manques. Des domaines qui n'ont pas été suffisamment pris en charge par les institutions qui existent déjà. C'est vrai qu'on vient de créer l'APEC pour l'actionnariat populaire et tout, donc si on se rend compte que l'APEC arrive à mobiliser correctement et quelle arrive à fonctionner de façon optimale par rapport en ce qui concerne l'actionnariat populaire, la CDI-BF n'est pas obligée d'aller sur ce même terrain.

Mais, si on sent qu'il y a des petites insuffisances, il y a toujours une marge qui est là, la CDI-BF peut venir en renfort et combler ce vide. Donc normalement, il ne doit pas y avoir de concurrence, je vais dire comme ça, entre l'APEC et la CDI-BF ; elles sont plutôt complémentaires. Donc, l'APEC est vraiment dans l'actionnariat populaire mais en cas d'insuffisances, la CDI-BF pourrait prendre facilement la relève.

Même quand on regarde les autres domaines qui ont été pris en charge au niveau de la loi, il y a certains qui sont plus ou moins déjà couverts.

Mais, on a voulu que cette loi soit vraiment large, en cas d'insuffisance, pour ne pas qu'il n'y ait un vide, qu'elle puisse déjà en fait, prendre la relève.

La durée des mandats, pourquoi elle passe de cinq à trois ans renouvelable une fois ? Ce sont des critères de contrôle et de nous assurer que les personnes… on parle de l'importance stratégique de la CDI-BF lorsqu'elle va fonctionner. Donc, ce serait bien qu'on puisse s'assurer que les personnes que nous avons, surtout en termes de recrutement, -certainement que le Directeur général va être recruté-, que ce soit des personnes qui ont les compétences requises qu'il faut pour pouvoir conduire ces genres d'institutions. En cas de manquement qu'on puisse rapidement mettre fin à leur mandat.

L'incompatibilité avec certaines fonctions. Ici, il ne s'agit pas de ces genres de fonctions muézin, imam et autres. Ici par exemple un Directeur général d'une banque commerciale ne peut pas être Directeur général de l'APEC. Il y a forcément un conflit d'intérêt quelque part. Je ne sais pas, mais il y a des domaines où il y a forcément des conflits d'intérêts ; donc dans ce cas, cela ne peut pas être compatible. Parce que je ne pense pas que le fait d'être pasteur ou muézin va venir impacter négativement le fait que tu sois Directeur général de la CDI-BF. Donc vraiment, il ne s'agit pas de ces genres de fonctions. On ne pense pas que cela va impacter. Si tu penses qu'étant grand pasteur, muézin ou imam, tu as le temps matériel et surtout si tu as les compétences techniques de pouvoir te consacrer totalement à la gestion de la CDI-BF, je pense que normalement, il ne doit pas y avoir de problème. Dans notre entendement, il ne s'agissait pas de ces types de fonctions.

Le sort du personnel de la CDC. Comme on l'a dit dans l'exposé des motifs, il y a eu plusieurs échanges avec ce personnel, l'idée c'était qu'on puisse vraiment aller très vite au niveau du gouvernement, pour l'opérationnalisation de la CDI-BF. Donc à priori, il n'y a pas vraiment de contradiction à ce qu'on puisse faire appel à ce personnel qui a déjà eu à occuper certains postes au niveau de la CDC, y compris bien sûr les postes qui vont être ouverts à concurrence. Dans ce cas, si c'est un poste qui est ouvert à concurrence, il va falloir aller compétir comme tout le monde.

Par rapport à cela, la question du genre, je ne pense pas qu'il y ait aussi une restriction, c'est vraiment basé sur les compétences. Comme on l'a dit au vu du caractère stratégique et très important de la structure, le focus sera fait sur les compétences techniques. Ce serait bien qu'une dame qui a toutes les compétences puisse vraiment gérer. Généralement, on dit que les femmes gèrent mieux ces genres de structures. On pense que ce n'est pas du tout exclu.

(Rires et commentaires des députés)

Les ressources financières jugées longues. Je vais le dire comme cela, c'est au vu de la mission de l'APEC surtout la qualité des ressources qu'elle doit recevoir, des ressources qu'elle va pouvoir utiliser sur le long terme. Donc, si on pense en tant qu'individu qu'on a des ressources dont on n'aura pas besoin dans l'urgence, je vais dire déjà au-delà de cinq ans, on se dit qu'on n'a pas besoin de ces ressources. Donc, si l'honorable a les ressources de ce genre, ce serait la bienvenue au niveau de la CDI-BF.

La question de l'appropriation. On prend bien note, comme au cours de nos échanges au niveau de la COMFIB, nous sommes revenus à plusieurs fois sur cette question parce qu'on a compris qu'il y a beaucoup d'appréhension parce que les gens ne comprennent pas vraiment ce qu'est la CDI-BF, comment est-ce qu'elle va fonctionner concrètement, etc. ? Et comme cela a été lu tout à l'heure, il y a eu une recommandation pour qu'on puisse vraiment assurer beaucoup de communications à l'issue de l'adoption, bien sûr si vous acceptez de nous accompagner, qu'on puisse mener beaucoup de campagnes de communication et de sensibilisation autour de la CDI-BF. Je pense qu'on prend bien note de cette sollicitation.

Également, on a pris bien note des recommandations de l'honorable Ini Inkouraba DAMIEN/YOUL.

Pour la question de la prise en charge des investissements à réaliser concrètement par la CDI-BF. Dans notre exposé des motifs, on a parlé de la création de plusieurs filiales dont la filiale logements sociaux abordables. C'est vraiment une préoccupation. C'est que depuis plusieurs années, il y a eu plusieurs tentatives avec les différents gouvernements, avec la construction de logements sociaux qui a plus ou moins bien marché.

Mais, on se dit qu'avec l'opérationnalisation de la CDI-BF et notamment à travers sa filiale logement social abordable, on pourrait véritablement prendre en charge cette question, j'allais dire plus ou moins dans l'immédiat. C'est d'abord un investissement qui est productif, rentable parce que ceux qui auront les logements, ils vont forcément payer quelque chose, donc on ne s'inquiète pas du fait que les ressources qui vont être injectées puissent produire un retour sur investissement.

L'autre chose à ce niveau, il faut dire que la CDI-BF disposant déjà de fonds propres… parce qu'on a dit qu'on va prendre les vingt milliards dont avait bénéficié la CDC en son temps qui ont du reste même produit des intérêts, ces ressources sont toujours disponibles et sur lesquels on va

continuer à accroître cet abondement des ressources sur six ans avec un montant total de trente milliards.

Donc, déjà à partir d'une partie de ces ressources et l'accompagnement d'investisseurs privés notamment qui seraient intéressés à investir dans le domaine, je pense qu'on avait déjà eu des propositions de tunisiens en son temps qui étaient vraiment intéressés. Si on a ces genres d'investisseurs qui sont vraiment capables de nous accompagner, la CDI-BF pourra faire un apport financier et ensuite être appuyée par les investisseurs pour qu'on puisse aller tout de suite et rapidement sur cette question de logement social abordable.

Donc, je pense que là également, avant d'y aller, on va quand même prendre des dispositions en s'assurant qu'on puisse avoir vraiment les résultats escomptés. Il y aura forcément des études approfondies en termes de viabilité, de rentabilité entre autres. C'est ce qu'on envisage faire vraiment dans l'immédiat, lorsque la CDI-BF pourra être opérationnelle.

Du reste ce sont des choses qui se font déjà dans d'autres pays où la CDI-BF existe et normalement, on ne devrait pas avoir grand problème à pouvoir le réaliser aussi à notre niveau.

Excellence Monsieur le Président, au risque d'en avoir oubliées, je pense que j'ai fait le tour des différentes questions.

Je vous remercie.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Le débat général est clos. ***(Coup du maillet)***

A présent, j'appelle en discussion les articles du projet de loi, objet du dossier n°065.

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence Monsieur le Président.

Les amendements ici sont en gras et portés en note de bas de page.

Le Président

Merci.
Les visas. Y a-t-il des observations ?

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
Il y a des amendements portés en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci.
La Commission propose la fusion des chapitres I et II en un chapitre I nouveau. La renumérotation des autres chapitres et un nouvel agencement des articles 1, 2 et 3.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

C'est exact, Excellence.

Le Président

Ainsi, l'article 2 ancien devient l'article 1 nouveau.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Tout à fait.

Le Président

L'article 3 ancien devient l'article 2 nouveau.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Tout à fait.

Le Président

Et l'article 1 ancien devient l'article 3 nouveau.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Tout à fait.

Le Président

Chapitre I- De la création de la nature juridique et des définitions.

Y a-t-il des observations ?

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Les amendements sont en gras, Excellence, et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

M. Yaya KARAMBIRI
Quatrième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, nous avons 70 votants.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

Article 1 nouveau. La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Merci Excellence.

Dans cet article, les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 1 nouveau est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 2 nouveau. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Excellence, les amendements sont en gras qui concernent l'article lui-même et non le texte et c'est rapporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 3 nouveau. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Excellence, les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 3 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Chapitre II- Des attributions et du champ d'intervention.

Y a-t-il des observations ?

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
Les amendements qui sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Je remercie la Commission.

Article 4. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
Les amendements sont en gras ici également et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 4 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 5. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Excellence, les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 5 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Chapitre III- De l'organisation et du fonctionnement.

Y a-t-il des observations.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
Le chapitre est amendé et cela se trouve en gras et rapporté en note de bas de page.

Le Président

Merci.
Article 6. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.

Il y a des amendements en gras et rapportés en note de bas de page. Il s'agit de l'article 6.

Le Président

Merci. Je mets l'article 6 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section I- Du Conseil de surveillance.

Article 7. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Excellence, les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 7 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 8. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Excellence, les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 8 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 9. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Excellence, les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 9 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

La fatigue se fait sentir. Ne vous en faites pas, ça ne serait plus très long. ***(Rires de l'assistance)***

Article 10. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Il n'y a pas d'amendement à cet article, Excellence.

Le Président

Merci. L'article 10 est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 11. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Excellence, les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 11 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 12. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Excellence, les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 12 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section II- De la Direction générale.

Article 13. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Excellence, il n'y a pas d'amendement au texte de l'article.

Le Président

Merci. L'article 13 est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 14. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Excellence, les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. L'article 14 est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 15. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Excellence, les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 15 est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 16. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Excellence, les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 16 est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

La Commission propose la création et l'insertion d'un nouvel article 17 et la renumérotation de la suite des articles.

Donc, **article 17 nouveau**. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

En effet, Excellence, un nouvel article a été inséré comme amendement ; le tout est en gras et rapporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 17 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 18 nouveau qui correspond à l'ancien article 17. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Excellence, l'amendement est en gras et rapporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 18 nouveau est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 19 nouveau qui correspond à l'ancien article 18**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Excellence, les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 19 nouveau est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section III- Le Caissier général.

Article 20 nouveau qui correspond à l'article 19 ancien**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Excellence, les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Excellence, l'amendement est en gras et rapporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. L'article 20 nouveau est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 21 nouveau qui correspond à l'ancien article 20**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
Les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 21 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 22 nouveau qui correspond à l'article 21 ancien**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
Les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 22 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 23. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Excellence, les amendements sont en gras ici et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 23 nouveau est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Chapitre IV- Des ressources. Y a-t-il des observations ?

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.

L'amendement porte sur le titre du chapitre, c'est en gras. Le chapitre IV devient chapitre V. ***(Interventions croisées)*** C'est le numéro qui change. Le IV devient le V.

Le Président

Merci.

L'article 24 nouveau qui correspond à l'ancien article 23**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.

L'amendement ici est en gras et rapporté en note de bas de page. C'est le changement de numérotation des articles.

Le Président

Merci. Je mets l'article 24 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 25 nouveau qui correspond à l'article 24 ancien**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.

Les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 25 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 26 nouveau qui correspond à l'article 25 ancien**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence Monsieur le Président.
Les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 26 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 27 nouveau qui correspond à l'ancien article 26**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
Les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 27 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 28 nouveau qui correspond à l'article 27 ancien**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
Les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 28 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Je lisais l'article 28 pour voir qu'est-ce qui est écrit pour que ça coupe notre courant *(Rires de l'assistance*), pour m'assurer qu'il n'y avait pas quelque chose. *(Rires de l'assistance)*

Merci.

Chapitre V- Du régime des dépôts et consignations.

Y a-t-il des observations ?

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
Les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Article 29 nouveau qui correspond à l'article 28 ancien**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
L'amendements est en gras et rapporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 29 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 30 nouveau qui correspond à l'ancien article 29**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
L'amendement est en gras et rapporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 30 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 31 nouveau qui correspond à l'ancien article 30**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
L'amendement est en gras et rapporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 31 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 32 nouveau qui correspond à l'ancien article 31**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.

L'amendement est en gras et rapporté en note de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. Je mets l'article 32 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 33 nouveau qui correspond à l'ancien article 32**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
Les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 33 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 34 nouveau qui correspond à l'article 33 ancien**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065
Oui, Excellence.
L'amendement est en gras et rapporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 34 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Chapitre VI- Des opérations de marché.
Y a -t-il des observations ?

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
Les amendements sont en gras ici et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci.
Article 35 nouveau qui correspond à l'article 34 ancien**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
Les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 35 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Chapitre VII- De la comptabilité des audits, du contrôle et de l'approbation des comptes.

Y a-t-il des observations ?

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065
Oui, Excellence.
Les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci.

Article 36 nouveau correspondant à l'article 35 ancien**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065
Oui, Excellence.

L'amendements est en gras et rapporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 36 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 37 nouveau correspondant à l'ancien article 36**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
L'amendement est en gras et rapporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 37 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 38 nouveau correspondant à l'article 37 ancien**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065
Oui, Excellence.
Les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 38 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 39 nouveau correspondant à l'ancien article 38**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
Les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 39 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 40 nouveau correspondant à l'ancien article 39**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
L'amendement est en gras et rapporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 40 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Chapitre VIII- Des dispositions diverses, transitoires et finales.
Y a-t-il des observations ?

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
L'amendement est en gras et rapporté en note de bas de page.

Le Président

Je vous remercie.

La Commission propose la création et l'insertion d'un nouvel article 41 et la renumérotation de la suite des articles du texte.

Merci.
Article 41 nouveau. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
L'article 41 nouveau est tout en gras et rapporté en note de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je mets l'article 41 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 42 nouveau correspondant à l'ancien article 40**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
L'amendement est en gras et rapporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 42 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 43 nouveau correspondant à l'ancien article 41**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
L'amendement est bien celui que vous avez indiqué et il est rapporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 43 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 44 nouveau correspondant à l'ancien article 42**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
L'amendement est en gras et rapporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 44 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 45 nouveau correspondant à l'ancien article 43**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065
Oui, Excellence.
Le seul amendement en gras et rapporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 45 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 46 nouveau correspondant à l'ancien article 44**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
Le seul amendement est en gras et rapporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 46 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 47 nouveau correspondant à l'ancien article 45**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
Les amendements sont en gras et rapporté en note de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. Je mets l'article 47 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 48 nouveau correspondant à l'ancien article 46**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
Les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 48 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 49 nouveau correspondant à l'ancien article 47**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
Les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Je vous remercie. Je mets l'article 50 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 51 nouveau correspondant à l'ancien article 49**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
Les amendements sont en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 51 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 52 nouveau correspondant à l'ancien article 50**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
L'amendement est en gras et rapportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 52 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 53 nouveau qui correspond à l'ancien article 51**.** La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°065

Oui, Excellence.
L'amendement est relatif à celui que vous avez indiqué. Il est rapporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 53 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°065 :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

L'Assemblée législative de transition a adopté. *(Coup du maillet)*

Avant de lever la séance, je voudrais remercier à nouveau la Commission des finances et du budget (COMFIB) pour le travail abattu. Remercier le gouvernement pour les efforts déployés pour trouver de nouvelles sources de financements de notre économie.

Je voudrais aussi relever, à travers les questions qui ont été posées par nos collègues députés, une certaine peur. Oui, tout ce qui est nouveau fait peur. Mais, je pense que l'optimisme est la foi qui mène au succès. L'optimisme est la foi qui mène à la réalisation. Être optimiste, c'est voir les problèmes et croire fermement aux remèdes à ces problèmes.

Je pense que l'Assemblée législative de transition vient d'exprimer à travers ce vote, l'optimisme par rapport à cet instrument de financement de notre développement. Je dirais que la balle est maintenant dans le camp du gouvernement pour l'opérationnalisation.

A ce que j'ai compris, la Caisse de dépôts et d'investissements n'a pas vocation à handicaper, à créer des problèmes pour nos caisses de prévoyance sociale.

Du reste, j'ai suivi un tant soit peu les travaux et j'ai compris que la Caisse de dépôts et d'investissements va se mettre en place progressivement. Il ne s'agit pas à partir de cette loi, de dire : la CNSS, la CARFO, virez votre argent à la CDI. Ce n'est pas de cela dont il s'agit. Il s'agit de voir avec ces structures leurs fonds libres, comment ces fonds peuvent être par un jeu d'écriture être transférés au niveau de la Caisse de dépôts et d'investissements. Ce qui veut dire que comme c'est un jeu d'écriture, nos systèmes bancaires ne seront pas affectés. Et comme vous l'avez remarqué, les directeurs de ces caisses de prévoyance sociale sont dans ce comité de surveillance et pourront donner leur mot et exprimer leurs inquiétudes.

A ce que j'ai compris aussi, cette Caisse de dépôts et d'investissements véritablement ne va commencer à financer réellement l'économie qu'à partir de cinq ans, voire plus.

Les dépôts qui vont être faits, les intérêts qui vont être générés, il y aura une clé de répartition entre la Caisse de dépôts et d'investissements et les organismes qui sont propriétaires de ces fonds. Donc, si la CNSS dépose 100 milliards et que ces 100 milliards génèrent 10 milliards d'intérêt, il y aura une clé de répartition pour tenir compte des besoins de la CNSS.

Nous encourageons vraiment le gouvernement à avoir un regard très particulier parce que c'est à la fois un très bon instrument de financement de notre économie, mais s'il n'est pas bien géré, cela constitue un danger. Et c'est pourquoi, les collègues députés ont exprimé leurs inquiétudes.

Je vous remercie.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière est épuisé.

La prochaine séance plénière aura lieu le jeudi 19 octobre 2023 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen de deux projets de loi, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée. ! ***(Coup du maillet)***

-Il est 15 heures 35 minutes-

Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 05 octobre 2023.

Le Président de séance

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION
Le Président
BURKINA FASO

Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Le Secrétaire de séance

Yaya KARAMBIRI
Quatrième Secrétaire parlementaire